

La Société des transports de Rimouski
États financiers
31 décembre 2024

La Société des transports de Rimouski

Sommaire

Exercice clos le 31 décembre 2024

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État des résultats.....	1
État de l'évolution de l'actif net.....	2
Bilan.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Renseignements complémentaires.....	10

Aux administrateurs de
La Société des transports de Rimouski

Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Société des transports de Rimouski (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserves

La répartition des produits entre les contributions municipales et les subventions du ministère des Transports du Québec a été faite selon une estimation de l'Organisme. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir d'éléments probants suffisants et appropriés concernant cette estimation aux 31 décembre 2024 et 2023. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si les montants en cause à l'état des résultats auraient dû faire l'objet d'un reclassement.

De plus, l'Organisme tire des produits d'usagers dont il est impossible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'Organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés au montant des produits d'usagers et des contributions municipales, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1er janvier 2024 et 2023 et aux 31 décembre 2024 et 2023.

Nous avons exprimé une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en raison des incidences éventuelles de ces limitations de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.¹
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Rimouski (Québec)
Le 5 mai 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A137549

La Société des transports de Rimouski

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
Produits		
Usagers		
Transport régulier	524 566	407 479
Transport adapté	164 503	160 625
Contributions municipales		
Transport régulier	456 200	761 916
Transport adapté	425 511	322 401
Subventions - ministère des Transports du Québec		
Transport régulier	927 141	666 024
Transport adapté	672 983	672 983
Autre subvention	34 677	-
Autres revenus	300	8 542
	3 205 881	2 999 970
Charges		
Exploitation (annexe A)	2 739 801	2 578 000
Administration (annexe B)	466 080	416 995
	3 205 881	2 994 995
Excédent des produits sur les charges	-	4 975

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Société des transports de Rimouski

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2024

			2024	2023
	<i>Investi en immobilisations corporelles</i>	<i>Non affecté</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Solde au début	34 431	6 558	40 989	45 851
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	4 975
Acquisition d'immobilisations corporelles	13 934	(13 934)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	(11 488)	-	(11 488)	(9 837)
Contributions municipales affectées aux immobilisations corporelles et à l'actif incorporel	-	7 766	7 766	-
Solde à la fin	36 877	390	37 267	40 989

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Société des transports de Rimouski

Bilan

31 décembre 2024

	2024	2023
Actif		
Court terme		
Encaisse	703 949	421 925
Débiteurs (note 3)	173 494	192 091
Contributions à recevoir - Ville de Rimouski	15 750	15 750
Subventions à recevoir (note 5)	591 189	934 418
Frais payés d'avance	2 704	6 693
	1 487 086	1 570 877
Immobilisations corporelles (note 4)	57 845	34 431
	1 544 931	1 605 308
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	236 562	276 066
Apports reportés	15 750	15 750
Subvention reportée (note 8)	46 297	-
Contribution à rembourser - Ville de Rimouski - régulier	277 453	190 081
Contribution à rembourser - Ville de Rimouski - adapté	910 634	1 082 422
	1 486 696	1 564 319
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	20 968	-
	1 507 664	1 564 319
Actif net		
Investi en immobilisations	36 877	34 431
Non affecté	390	6 558
	37 267	40 989
	1 544 931	1 605 308

Engagements (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

administrateur

La Société des transports de Rimouski

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	-	4 975
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	288 192	66 408
	288 192	71 383
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(37 232)	-
Activité de financement		
Apports affectés aux immobilisations corporelles et à l'actif incorporel	31 064	-
Encaisse	282 024	71 383
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	421 925	350 542
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	703 949	421 925

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

La Société des transports de Rimouski (l'« Organisme ») est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il a comme but principal d'assurer l'opération et la gestion d'un service de transport adapté pour les personnes handicapées et un service de transport en commun régulier dans le cadre du mandat donné par la Ville de Rimouski.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et incluent les chapitres qui s'appliquent uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'Organisme constate ses produits de transport d'usagers lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services sont rendus aux clients, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Circuits	20 %
Améliorations locatives	20 %
Équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %
Équipement - Citibus	20 %
Logiciel	20 %

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

La Société des transports de Rimouski

Notes complémentaires

31 décembre 2024

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure (suite)

Un passif financier émis par l'Organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la subvention à recevoir du ministère des Transports du Québec et la durée de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

	2024	2023
Usagers	40 371	65 115
Taxes gouvernementales	133 123	126 976
	173 494	192 091

4. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Circuits	124 847	84 713	40 134	34 431
Améliorations locatives	13 780	13 780	-	-
Équipement de bureau	35 106	34 193	913	-
Équipement informatique	20 372	15 991	4 381	-
Équipement - Citébus	33 401	33 401	-	-
Logiciel	45 402	32 985	12 417	-
	272 908	215 063	57 845	34 431

5. Subventions à recevoir

	2024	2023
Ministère des Transports du Québec	591 189	934 418

La Société des transports de Rimouski

Notes complémentaires

31 décembre 2024

6. Emprunt bancaire

L'Organisme dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant de 80 000 \$, au taux préférentiel majoré de 1,50 %, renouvelable annuellement

Le taux préférentiel est de 5,45 % au 31 décembre 2024 (7,20 % au 31 décembre 2023).

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	218 965	250 338
Salaires et vacances	17 597	25 728
	236 562	276 066

8. Subvention reportée

Au 31 décembre 2024, La Société des transports de Rimouski a encaissé une subvention du ministère des Transports du Québec pour des dépenses afférentes à des exercices futurs.

9. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2024	2023
Solde au début	-	-
Subventions - ministère des Transports du Québec	23 298	-
Amortissement	(2 330)	-
Solde à la fin	20 968	-

10. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'Organisme avec des organismes apparentés au cours de l'exercice :

	2024	2023
Produits		
Ville de Rimouski, organisme détenant le contrôle		
Contributions municipales pour activités de fonctionnement	881 711	1 084 317
Ministère des Transports du Québec, organisme exerçant une influence notable		
Subventions	1 634 801	1 339 007

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

La Ville de Rimouski, en vertu de la Loi sur les cités et villes, organise le service de transport de personnes sur son territoire et confie à l'Organisme la gestion du service. La Ville de Rimouski encaisse et redistribue les subventions du ministère des Transports du Québec et verse à l'Organisme une contribution annuelle équivalant au manque à gagner.

11. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié aux débiteurs, Contribution à recevoir et subvention à recevoir.

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

Pour les subventions à recevoir, l'Organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses contributions à rembourser et ses créditeurs et charges à payer. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements.

12. Engagements

- a) Pour le transport des passagers du service adapté, l'Organisme est lié avec l'entreprise Autobus Dionne inc. jusqu'en juin 2026. En vertu de cet engagement, l'Organisme paie des honoraires pour un minimum garanti de 7 000 heures par année. Les honoraires futurs s'élèveront à 867 198 \$ et comprennent les paiements suivants pour les deux prochains exercices :

2025		573 354
2026		293 844

12. Engagements (suite)

- b) L'Organisme loue des bureaux pour son siège social en vertu d'un contrat de location-exploitation échéant le 30 juin 2025. Les loyers futurs s'élèveront à 11 789 \$ pour le prochain exercice.
- c) Pour le transport en autobus, l'Organisme est lié avec l'entreprise Transport Scolaire La Québécoise inc. jusqu'en août 2026. En vertu de cet engagement, l'Organisme paie des honoraires pour un minimum garanti de 13 500 heures par année. Les honoraires futurs s'élèveront à 1 392 631 \$ et comprennent les paiements suivants pour les deux prochains exercices :

2025	833 386
2026	559 245

La Société des transports de Rimouski

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2024

	2024	2023
Annexe A - Exploitation		
Transport régulier	1 610 194	1 550 010
Transport adapté - contrats minibus	782 421	756 388
Transport adapté - contrats taxis	238 713	194 719
Salaires et charges sociales	108 473	76 883
	2 739 801	2 578 000

Annexe B - Administration

Salaires et charges sociales	246 583	234 127
Commissions points de vente	26 416	4 613
Créances douteuses	-	402
Fournitures de bureau	9 993	10 198
Frais de déplacement	7 961	3 390
Honoraires	23 299	41 423
Location, assurances, taxes et permis et télécommunications	42 935	41 607
Organisation des circuits	23 926	19 242
Publicité	5 000	5 521
Services techniques	5 127	5 713
Télécommunications	7 220	5 866
Équipement de bureau et informatique	62 564	33 632
Frais bancaires	5 056	11 261
	466 080	416 995

La Société des transports de Rimouski

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2024

Annexe C

	Citébus	Taxibus				Service adapté	Grand total 2024	Grand total 2023
	Circuits	Zone bleue	Zone verte	Ligne rouge	Total			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits								
Usagers								
Transport régulier	475 886	23 012	15 562	10 106	48 680		524 566	407 479
Transport adapté	-	-	-	-	-	164 503	164 503	160 625
	475 886	23 012	15 562	10 106	48 680	164 503	689 069	568 104
Contributions municipales	119 384	127 727	138 195	70 894	336 816	425 511	881 711	1 084 317
Subventions - M.T.Q.	864 523	38 132	26 715	15 109	79 956	690 322	1 634 801	1 339 007
Autres revenus	136	-	-	-	-	164	300	8 542
	1 459 929	188 871	180 472	96 109	465 452	1 280 500	3 205 881	2 999 970
Charges								
Exploitation								
Transport - contrat Citébus	1 171 103	-	-	-	-	-	1 171 103	1 139 704
Transport - contrats taxis	-	176 299	171 664	91 128	439 091	238 713	677 804	605 025
	1 171 103	176 299	171 664	91 128	439 091	238 713	1 848 907	1 744 729
Transport - contrats minibus	-	-	-	-	-	782 421	782 421	756 388
Salaires et charges sociales	49 476	2 270	1 591	900	4 761	54 237	108 473	76 883
Systèmes de communication	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 220 579	178 569	173 255	92 028	443 852	1 075 371	2 739 801	2 578 000
Administration								
Salaires et charges sociales	112 469	5 161	3 616	2 045	10 822	123 291	246 583	234 127
Location, assurances, taxes et permis et télécommunications	19 583	899	630	356	1 884	21 468	42 935	41 607
Publicité	4 781	105	73	41	219	-	5 000	5 521
Honoraires professionnels	10 627	488	342	193	1 023	11 649	23 299	41 423
Frais de déplacement	2 843	130	91	52	274	4 844	7 961	3 390
Fournitures de bureau	4 558	209	147	83	439	4 996	9 993	10 198
Équipements de bureau et informatiques	37 726	1 192	835	472	2 500	22 338	62 564	33 632
Frais bancaires	2 306	106	74	42	222	2 529	5 056	11 261
Services techniques	2 339	107	75	43	225	2 564	5 127	5 713
Commissions points de vente	12 049	553	387	219	1 159	13 208	26 416	4 613
Organisation des circuits	10 913	501	351	198	1 050	11 963	23 926	19 242
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-	-	402
Systèmes de communication	3 293	151	106	60	317	3 610	7 220	5 866
Colloque	-	-	-	-	-	-	-	-
	223 486	9 602	6 727	3 805	20 134	222 459	466 080	416 995
Excédent des produits sur les charges	15 863	700	490	277	1 466	(17 330)	-	4 975